

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 07 avril 2022

1. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET COMMUNAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, Le conseil municipal APPROUVE le compte administratif 2021 lequel peut se résumer ainsi :

	Solde	Dépenses	Recettes
Section d'investissement			
Résultats propres à l'exercice 2021	-90 138.54	504 821.75	414 858.86
Solde 2020 reporté	-82 686.26		
Solde global d'exécution	-172 824.80		
Section de fonctionnement			
Résultats propres à l'exercice 2021	521 064.11	1 167 752.32	1 688 816.43
Solde 2020 reporté	1 011 199.00		
Résultat global à affecter	1 532 263.11		
Résultats cumulés 2021			
	1 359 438.31		

2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET SDEP

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, Le conseil municipal APPROUVE le compte administratif 2021 :

	Solde	Dépenses	Recettes
Section d'investissement			
Résultats propres à l'exercice 2021	- 6 955,65	60 343,65	53 388,00
Solde 2020 reporté	- 12 931,20		
Solde global d'exécution	- 19 886,85		
Section de fonctionnement			
Résultats propres à l'exercice 2021	19 110,01	54 700,73	73 810,74
Solde 2020 reporté	294 270,19		
Résultat global à affecter	313 380,20		
Résultats cumulés 2021			
	293 493,35		

3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET COMMUNAL

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

Considérant que les opérations sont régulières :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET EAU

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

Considérant que les opérations sont régulières :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2022

Le Conseil Municipal décide d'attribuer, pour l'année 2022 les subventions suivantes :

Amicale des Sapeurs-Pompiers Gournay/Aronde	500.00 €
Anciens combattants	500.00 €
ASDAPA	500.00 €
Association des Parents d'Élèves Vallée Aronde	500.00 €
Association des Parents d'Elèves Collège Vallée Matz	500.00 €
Association des Pêcheurs	500.00 €
Association Sports et Loisirs de Gournay	500.00 €
Club du 3 ^{ème} age	500.00 €
Club cycliste d'Estrées Saint Denis	500.00 €
Restaurant du Cœur	500.00€
Comités des Fêtes	28 000.00 €
Gournay Pétanque Sport	500.00 €
Amicale du Centre de Secours Ressons sur Matz	100.00 €
Judo club Ressons sur Matz	100.00 €
Mémoire des chars	100.00 €
Vie Libre	100.00€
Compagnie d'arc de Rémy	300.00€
TOTAL	34 200€

6. FIXATION DES TAXES COMMUNALES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE des présents de ne pas augmenter les taxes communales et donc de voter pour 2022 les taux suivants :

- Taxe foncières propriétés bâties : 40.04%
- Taxe foncières propriétés non bâties : 41.75 %
- Cotisation foncière des entreprises : 21.29 %

7. AFFECTATION DU RESULTAT 2021 - BUDGET COMMUNAL

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021

Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

Décide d'affecter le résultat comme suit :

DETERMINATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNEE 2021 (Année N) A AFFECTER.

1	2	3	4
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice précédant.	Part de l'excédent de l'exercice précédent affecté à l'investissement en année N, par émission d'un titre de recette au compte 1068	Résultat de fonctionnement de l'année	= 1-2+3 Résultat de clôture de l'année N à affecter au budget N+1
1 011 199,00	0	521 064,11	1 532 263,11

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT NET CUMULE DE L'ANNEE 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent d'exploitation de **1 532 263,11€**

RESULTAT DE L'EXERCICE	1 532 263,11€
EXCEDENT AU 31.12.2021	
Affectation en réserve à la section d'investissement (1068)	172 824,80€
Affectation à l'excédent reporté (002)	1 359 978,31€

8. AFFECTATION DU RESULTAT 2021 - BUDGET EAU

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'eau pour l'exercice 2021

Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'eau pour l'exercice 2021

Décide d'affecter le résultat comme suit :

DETERMINATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNEE 2021 (Année N) A AFFECTER.

1	2	3	4
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice précédent.	Part de l'excédent N-1 affecté à l'investissement en année N, par émission d'un titre de recette au compte 1068	Résultat de fonctionnement de l'année N	= 1-2+3 Résultat de clôture de l'année N à affecter au budget N+1
294 270, 19	0	19 110,0,1	313 380,20

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT NET CUMULE DE L'ANNEE 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation

de **313 380,20€**

RESULTAT DE L'EXERCICE	313 380,20€
EXCEDENT AU 31.12.21	
Affectation en réserve à la section d'investissement (1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté (002)	313 380,20€

9. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité des présents, le budget primitif de la commune pour l'année 2022, s'équilibrant en dépenses et en recettes à :

3 126 471,31 € pour la section de fonctionnement

2 228 314,71 € pour la section d'investissement

10. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - SERVICES EAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité des présents, le budget primitif du service des eaux de l'année 2022, s'équilibrant en dépenses et en recettes à :

409 704,20 € pour la section de fonctionnement

687 554,20 € pour la section d'investissement

11. ADHESION A LA MISSION « REMPLACEMENT » DU CENTRE GESTION DE L'OISE PAR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL CONTRACTUEL

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : d'adopter la proposition du Maire en confiant cette mission au Centre de Gestion,

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel avec le Président du Centre de Gestion de l'Oise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.